

41.—Trafic du canal de Panama, par pavillons, pour les exercices financiers terminés le 30 juin des années 1916-1919.

Pavillons.	1916.		1917.		1918.		1919.	
	De l'Atlantique au Pacifique.	Du Pacifique à l'Atlantique.	De l'Atlantique au Pacifique.	Du Pacifique à l'Atlantique.	De l'Atlantique au Pacifique.	Du Pacifique à l'Atlantique.	De l'Atlantique au Pacifique.	Du Pacifique à l'Atlantique.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Argentin.....	—	1	—	—	—	1	—	—
Belge.....	—	—	—	—	—	—	—	1
Britannique.....	193	165	371	409	303	396	306	296
Canadien.....	—	—	—	—	—	—	2	—
Chilien.....	16	17	50	49	50	46	48	45
Chinois.....	—	—	—	—	—	2	2	2
Colombien.....	—	—	—	—	—	—	1	—
Costa Ricain.....	—	—	11	12	10	10	6	6
Cubain.....	—	—	3	3	—	—	—	—
Danois.....	10	8	26	17	44	56	37	42
Hollandais.....	11	4	36	38	31	18	6	13
Equatorien.....	—	—	—	—	—	—	—	1
Français.....	—	1	4	5	19	33	29	75
Allemand.....	—	—	4	2	—	—	—	—
Grec.....	—	—	—	—	1	1	1	2
Du Honduras.....	1	2	—	—	—	—	—	—
Italien.....	1	—	1	1	2	2	—	—
Japonais.....	19	5	54	18	33	20	47	40
Mexicain.....	—	—	6	7	—	1	—	1
Nicaraguayen.....	—	—	1	1	—	—	—	—
Norvégien.....	19	26	74	76	145	151	56	72
De Panama.....	5	1	5	2	1	3	—	—
Péruvien.....	16	14	43	43	41	42	34	31
Russe.....	1	—	1	1	—	2	3	—
Espagnol.....	—	—	10	10	5	7	2	3
Suédois.....	5	8	7	11	12	14	12	17
Des Etats-Unis.....	114	124	198	266	224	404	268	518
Total.....	411	378	905	971	921	1,299	860	1,165

TRANSPORTS MARITIMES.

Tout ce qui concerne la navigation maritime au Canada est du ressort de deux départements: celui de la Marine et celui du Service Naval.¹ Le Ministère de la Marine dirige, administre, inspecte et surveille différents services parmi lesquels se trouvent notamment: 1°, l'application de la loi de la marine marchande du Canada ("Canada Shipping Act"), et les autres lois du gouvernement fédéral relatives aux transports maritimes; 2°, le pilotage; 3°, la construction et l'entretien des phares, bateaux-phares, signaux de brouillard, bouées et balises; 4°, les ports, havres, jetées, quais et brise-lames; 5°, le Service météorologique du Canada; 6°, les secours aux marins malades ou indigents, et l'établissement, la réglementation et l'administration des hôpitaux de la marine ou destinés aux hommes de mer; 7°, la police des ports et des rivières; 8°, les enquêtes sur les causes des naufrages et des avaries et la compilation des statistiques relatives aux naufrages; 9°, l'inspection des bateaux à vapeur; 10°, le creusement et l'entretien du chenal du fleuve Saint-Laurent; et 11°, l'entretien, pendant l'hiver, des voies maritimes de communication entre l'île du Prince-Edouard et le continent. Le revenu net du ministère de la Marine, pendant l'exercice terminé le 31 mars 1918, et prove-

¹Pour informations relatives au département du Service Naval, voir page 629.